

Philosophie

Écrit

Épreuve commune

Sujet : *La responsabilité*

Pour rompre avec une longue série de sujets présentés sous forme interrogative, nous avons pris la décision de choisir cette année un sujet notionnel. A l'intérieur du domaine proposé à la préparation des candidats et des candidates (*La morale*), nous avons cherché une notion qui puisse offrir matière à réflexion à tous, qu'ils soient ou non spécialistes de philosophie et quel que soit leur degré de maîtrise de la technicité conceptuelle. Avec la notion de responsabilité, nous ouvrons un terrain de réflexion où tous pouvaient se retrouver et déployer une argumentation intéressante. Elle se prêtait tant à une approche en termes métaéthiques, en s'orientant sur la question de ses fondements, qu'à une perspective en termes d'éthique appliquée (qu'elle relève par exemple de l'éthique médicale, de l'éthique sociale ou de l'éthique environnementale), certaines des meilleures copies parvenant à articuler ces deux directions de la réflexion. Notion classique et fondamentale de la philosophie morale, elle ne pouvait pas vraiment prendre les candidats et candidates par surprise et se situait bien au cœur du domaine retenu. Mais elle s'offrait également à des traitements plus larges et transversaux, au delà du seul domaine moral, vers les sens juridiques, politiques, sociaux ou historiques de la responsabilité : ici encore, certaines des meilleurs copies ont réussi à déployer la problématique dans toute son extension. Elle permettait également aux étudiants les mieux armés de mobiliser des références doctrinales classiques, tout en offrant la possibilité de recourir à des ressources plus contemporaines, relevant notamment (mais bien sûr pas seulement) de la philosophie analytique. A l'articulation entre philosophie morale et théorie de l'action, elle pouvait et devait susciter une interrogation sur le rapport du sujet à ses actes, la nature et le sens de la personnalité morale, la compréhension de sa continuité temporelle, le partage entre le volontaire et l'involontaire, ou encore la nature des relations à autrui.

Cette année encore les résultats ont été plus qu'honorables. La moyenne s'est établie à 10,03, avec un écart-type de 3,72. Sur les 4533 copies qui étaient proposées à notre évaluation, 907 ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20, soit 20 % de l'effectif total, ce qui atteste du grand nombre de copies de qualité que nous avons pu lire. Nous avons eu le plaisir d'avoir 238 très bonnes copies (pour des notes allant de 16/20 à 18/20) et 148 excellentes copies (avec des notes comprises entre 18/20 et 20/20). Ces bons résultats sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente, ce dont nous nous réjouissons. Le jury tient à souligner l'exceptionnelle qualité de ces meilleures copies, qui ont forcé notre admiration, non seulement par leur maîtrise méthodologique de l'exercice, par la rigueur et l'élégance de leur formulation et par l'ampleur et la précision des connaissances mobilisées, mais aussi par la profondeur de la réflexion et la maturité intellectuelle dont elles faisaient preuve.

Néanmoins, à l'autre bout du spectre, 236 copies n'ont pas obtenu une note supérieure à 04/20, 722 copies ont atteint seulement une note inférieure ou égale à 06/20. Ces dissertations présentaient de nombreux défauts méthodologiques et argumentatifs, une culture philosophique vraiment très insuffisante (à tel point qu'on se demande parfois si certains candidats ont vraiment travaillé la matière depuis qu'ils l'ont abordée en terminale), un manque d'analyse conceptuelle, une regrettable imprécision dans la définition de la problématique, et parfois d'inquiétantes faiblesses de l'expression écrite, notamment syntaxiques et orthographiques.

Le défaut le plus généralisé d'un nombre très important de copies aura été d'avoir manqué la spécificité du sujet proposé et de l'avoir diluée dans de grands développements stéréotypés relevant de la philosophie morale en général, à la faveur d'une substitution de problématique opérée plus ou moins implicitement. Plus encore que les autres années, ce défaut a été spectaculaire, tant il était massif. Un très grand nombre de candidats et de candidates ont en effet très soigneusement contourné tout effort précis et rigoureux d'analyse conceptuelle et de définition des termes qui les aurait empêchés de raccrocher le sujet à une problématique qui leur était plus familière. Tout se passe comme s'ils ne prenaient pas le temps de lire vraiment et d'analyser le sujet, refusaient de s'exposer à l'inévitable inquiétude qui accompagne tout véritable effort de réflexion et cherchaient à tout prix à se rassurer. Ils donnent ainsi l'impression de se jeter à corps perdu dans une rédaction frénétique fondée sur la juxtaposition de développements déjà tout faits ou de fragments de cours assez mal restitués, qu'on essaie, bon an, mal an, de raccrocher à la notion offerte à l'analyse, au lieu de partir d'elle et d'en déployer les potentialités problématiques. Il y a là sans nul doute un « effet programme », qui conduit les candidats à « bachoter » durant leur préparation, à se constituer quelques développements qu'on estime pouvoir être utilisables pour n'importe quel devoir portant sur « la morale » en général et dont l'approfondissement leur a coûté tant de peine qu'ils ne sont pas prêts à les sacrifier, même s'ils ne sont pas vraiment pertinents pour la question posée. Cela conduit à des développements extrêmement

convenus, décalés par rapport au sujet, et qui ne portent jamais la marque d'une réflexion vivante et ouverte. Devant de nombreuses copies, le jury a eu l'impression qu'il aurait très bien pu lire exactement le même devoir, la même construction, les mêmes références et les mêmes développements quel qu'ait pu être le sujet proposé, à quelques nuances près. En refusant l'analyse du terme, en s'en tenant à des définitions très vagues ou unilatérales de la responsabilité, un nombre impressionnant de copies assimilaient celle-ci à la moralité, à la vertu, au devoir (ou à un devoir en particulier, mais qui restait souvent indéterminé), au point que tous ces termes devenaient interchangeables et étaient utilisés comme des synonymes, preuve que le propos perdait toute précision et toute rigueur. On peut en tirer ici un conseil général : quand on s'aperçoit que son propos pourrait indistinctement porter sur une notion ou une autre parmi les catégories fondamentales du domaine qu'on a travaillé pendant l'année, c'est le signe de l'insuffisance de l'analyse du sujet et du flou de l'argumentaire. Le premier réflexe du candidat doit être de s'efforcer de préciser la spécificité du sujet et de la problématique par laquelle il doit l'aborder, en opérant un patient travail de distinctions conceptuelles, et non pas de chercher à le rattacher à de grandes généralités trop bien connues.

Certes, l'usage ordinaire du terme peut inviter dans une certaine mesure à une telle identification. Être une personne responsable, assumer ses responsabilités, ne pas les esquiver, répondre de soi et des autres : c'est bien là être vertueux, être moral et accomplir son devoir... Mais pour autant, il n'y a là qu'un aspect déterminé de la notion envisagée. De façon très étonnante, de très nombreuses copies s'en sont tenues ainsi à un usage intransitif de la notion, en dressant les équivalences suivantes : un homme responsable est un homme fiable, digne de confiance, donc un homme bien, donc un homme moral ; la responsabilité devenait donc l'autre nom de la morale, et cela donnait lieu à un devoir construit sur la juxtaposition de doctrines, le plus souvent de l'eudémonisme aristotélicien, de la déontologie kantienne et du « visage » lévinassien. Cet usage de la notion n'était évidemment pas à exclure, mais il ne doit en aucun cas occulter son sens transitif : responsable de X ou Y, ce qui donnait nécessairement à penser le rapport à la causalité et à l'imputabilité. Or, à notre grande surprise, combien de copies avons-nous lues qui escamotaient purement et simplement toute réflexion sur la question de l'imputabilité de nos actions et d'une responsabilité quant au mal, pour s'en tenir à l'équation « être responsable, c'est être moral », et engager résolument la réflexion sur la question des fondements de la moralité (théologiques, rationnels, affectifs...), aimantées sans doute en cela par des souvenirs de cours ou de corrigés, dans un mouvement de substitution du sujet qui ne pouvait avoir que des effets catastrophiques. Souvent la réflexion parvenait à s'ouvrir à la responsabilité envers autrui, elle aussi conçue comme une vertu, mais sans que jamais soit posée la question du rapport du sujet à ses propres actions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Ne sommes-nous pas en effet tout aussi responsables de nos actions mauvaises que de nos bonnes actions ? Ne sommes-nous pas responsables de nos propres manquements à la responsabilité qui nous incombe ? Nous avons certes à assumer nos responsabilités, et à ce titre elle peut être considérée comme une vertu. Mais nous avons toujours aussi à répondre des actions où ces responsabilités n'ont pas été assumées et l'irresponsabilité (un thème que trop de candidats ont entièrement laissé de côté) n'est pas la pure et simple absence de responsabilité : elle en est aussi une modalité. En manquant cette tension entre le fait que nous sommes toujours responsables de nos actions, que nous le voulions ou non, et le fait que la responsabilité est aussi quelque chose que nous devons ressaisir et assumer, entre une compréhension de la responsabilité comme imputabilité et une compréhension de la responsabilité comme vertu et exigence, certains candidats se privaient d'un levier précieux pour la problématisation et la réflexion. Un tel traitement de la question faisait apparaître que nombre de candidats et candidates étaient plutôt bien armés, conceptuellement et en termes de références doctrinales, pour ce qui est d'une approche en termes normatifs, relevant de la philosophie morale à proprement parler, mais qu'ils étaient souvent singulièrement démunis pour tout ce qui relevait plus spécifiquement des théories de l'action, alors même qu'on voit difficilement comment ces deux directions de la réflexion philosophique sur la *praxis* pourraient être découplées. Bien au contraire, le sujet invitait à se pencher sur leur articulation.

Cette assimilation de la responsabilité à la moralité a conduit le plus souvent à des exposés sans véritable tension théorique, ce flou sémantique non dissipé interdisant de construire une problématique ferme et intéressante. De telles copies se caractérisaient par un étonnant désintérêt pour les enjeux effectifs de la question posée et proposaient souvent des considérations édifiantes à propos du devoir de responsabilité, qui ne sauraient tenir lieu d'analyses conceptuelles véritables. Les devoirs oscillaient alors entre des exposés non problématisés et très plats (la responsabilité est I) notre devoir II) une contrainte extérieure III) une nécessité sociale ou une condition de la vie en collectivité), et une approche qui tentait de discerner un problème, mais qui aboutissait souvent à deux traitements-type.

Tout d'abord, le traitement « jugement de valeur » : la responsabilité est un devoir qui fait notre noblesse : elle est donc « bonne » (avec Kant ou Platon), mais trahit en réalité une stratégie de domination sociale qui en fait quelque chose de « mauvais » ou de « condamnable » (en s'aidant de Nietzsche, voire étrangement de Spinoza), et enfin elle représente une sorte de « mal nécessaire » dont il faut s'accommoder, ou encore une sorte de « transcendance vers l'infini » fort peu explicitée, et prenant souvent appui sur une référence superficielle à Levinas. Ce traitement pouvait parfois donner lieu à de bons passages ou à des analyses pertinentes, lorsque les auteurs convoqués l'étaient avec nuance et avec un relatif souci du développement de la pensée dont ils sont porteurs, ainsi que des enjeux soulevés par leurs thèses. Mais dans de très nombreux cas, le lecteur quittait la copie avec le sentiment d'avoir assisté à une sorte de procès de la moralité aboutissant à un compromis tellement tiède qu'il en devenait un peu écœurant, ou à une sorte de

"fuite vers la transcendance" un peu exaltée et souvent mal maîtrisée. Ces grands développements très généraux sur « la morale » s'expriment souvent avec une certaine naïveté, qu'elle relève d'un moralisme un peu sentencieux, dogmatique ou sentimental, très peu argumenté, ou d'un « immoralisme » tout aussi superficiel et arbitraire, vaguement teinté de nietzschéisme mal assimilé. On y retrouve aussi la position étrange de nombreux candidats vis-à-vis de la notion même de morale : dans certaines copies, cette notion se trouve presque hypostasiée, à tel point qu'on en parle comme s'il s'agissait d'une personne ou d'une entité substantielle. « La morale dit ceci, la morale interdit cela, la morale recommande de, cela contrevient à la morale... ». Il y a là sans doute une attention plus grande à apporter à la précision de l'expression, mais il y a aussi un problème de fond : celui justement de se contenter de raccourcis qui rassemblent sous des substantifs creux ce qu'on ne veut pas s'astreindre à déployer analytiquement. « La morale », invoquée et répétée à outrance, est ainsi le cache-misère d'une pensée qui se refuse à dire de quoi elle parle.

Deuxième traitement-type se prêtant à un escamotage du sujet : le traitement « par la question du libre arbitre ». Ici encore, ce travers pouvait partir d'une bonne intention et naître de la nécessaire interrogation sur les fondements ou les conditions de possibilité de la responsabilité, mettant en avant la conscience explicite de ses actes et le caractère libre de la décision. Que la réflexion sur l'articulation entre responsabilité et liberté, sur la liberté comme condition de possibilité de la responsabilité puisse constituer un moment essentiel de la réflexion, cela ne fait pas le moindre doute. Mais trop souvent, au lieu d'explorer de façon plus profonde cette articulation, les candidats s'en sont saisis comme d'un prétexte pour se concentrer sur la seule question de la liberté, dans un affrontement stéréotypé, schématique et stérile entre partisans et adversaires du libre arbitre, perdant entièrement de vue la notion même de responsabilité, sinon par un ultime retour purement cosmétique dans les dernières lignes du devoir. Trop souvent ce lien entre responsabilité et libre arbitre n'a pas vraiment été interrogé. Or en philosophie contemporaine (mais au moins depuis Hobbes) ce qu'on appelle le compatibilisme est une thèse très souvent défendue : et on voit mal pourquoi elle a été tant négligée. Tout un courant de la philosophie contemporaine, de Moritz Schlick à Hart, Frankfurt ou Dennett s'efforce de penser la responsabilité, qu'elle soit légale ou morale, en la découplant de la question métaphysique de la liberté. Certes, le jury n'attendait bien sûr pas que les candidats connaissent forcément ces derniers éléments du débat. Mais cette ligne de réflexion pouvait être abordée par des moyens très classiques. La simple lecture du chapitre VIII de *l'Enquête sur l'entendement humain* de Hume aurait permis d'éviter de supposer, comme presque toutes les copies le font, que la responsabilité suppose le libre-arbitre et est incompatible avec le déterminisme. Les candidats qui ont souvent eu recours à la pensée spinoziste pour critiquer la notion de libre-arbitre, et, ce faisant, paraissaient vouloir par là liquider la question de la responsabilité, pensent-ils vraiment que le sujet spinoziste ne réponde pas et n'ait pas à répondre de ses actes ? En rabattant le sujet sur la seule opposition absolue du libre arbitre et du déterminisme, de nombreuses copies se sont également empêchées de penser la possibilité de degrés de responsabilité. Au contraire, quelques-unes des très bonnes copies se sont précisément donné pour projet de retrouver un sens à la responsabilité par delà la critique ou l'indécidabilité de la question métaphysique du libre arbitre humain.

A ce premier travers, il nous faut ajouter un second, qui pèse presque aussi lourdement et concerne également l'articulation du sujet au « domaine » préparé pendant l'année. Il nous paraît important d'insister sur ce point. La définition du programme de l'année, à savoir pour cette session « la morale », ne signifie pas que le sujet proposé aux candidats se tiendra tout entier dans ce seul domaine ou que la perspective problématique qu'on doit adopter sur lui doit s'en tenir strictement à des considérations morales. Encore moins s'agit-il, comme trop de copies se sont donné pour programme de faire, de limiter sa problématique à interroger l'appartenance de la responsabilité au domaine de la morale et l'importance de la place qu'elle y occupe, comme si le domaine étudié devait nécessairement compléter le sujet proposé ou, pire, s'y substituer. La définition du domaine signifie seulement que le sujet aura son lieu privilégié d'ancrage dans le domaine précisé. Le sujet ne doit ainsi pas être un prétexte qui servirait à montrer sa connaissance du domaine, meilleur moyen de tomber dans le hors sujet ; au contraire, le sujet pose un problème à l'analyse, que la connaissance que l'on a du domaine au programme donne les moyens de traiter. Mais est-il une seule question morale qui, examinée dans toute son extension et sa profondeur, n'engage pas aussi d'autres domaines de l'activité philosophique ? La richesse du traitement d'une question et l'intelligence de l'articulation d'une réflexion est souvent liée à la transversalité du sujet par rapport à différents domaines. Envisager un sujet philosophiquement, c'est aussi l'envisager dans toute son extension. Le sujet proposé n'était pas « la responsabilité morale », mais bien « la responsabilité ». Et de la même manière que, l'année dernière, le sujet sur la délimitation de l'humain n'obligeait en aucune manière à s'en tenir à l'apport positif des sciences humaines, bien au contraire, il n'était nullement exigé cette année de s'en tenir au seul champ de la morale ou de l'éthique. Or trop de copies, alors même qu'elles manifestaient pourtant souvent la prise de conscience de cette possible transversalité de la notion, se sont interdit, parfois explicitement, de la penser dans toute son extension en prenant à la lettre la restriction au domaine proposé. Toute restriction imposée au sujet doit provenir de l'analyse interne du concept et doit être justifiée, mais non pas être imposée pour des raisons académiques contingentes.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de relativiser l'importance de la définition du programme et son rôle dans la préparation des candidates et candidats. Il ne s'agit pas non plus de dire qu'un traitement exclusivement moral du sujet ne pouvait pas produire d'excellentes copies : bien au contraire, certains des meilleurs travaux pouvaient, malgré cette restriction à la seule acception morale de la responsabilité, produire

de très belles analyses, emportant entièrement l'adhésion du jury. Il n'en reste pas moins qu'en escamotant d'emblée les sens juridiques, politiques, historiques,... de la responsabilité, les candidats restreignaient la portée du sujet et se privaient de certaines perspectives essentielles sur la question, qui auraient permis d'enrichir encore leur réflexion. Ce n'est pas un hasard si bon nombre de copies qui ont accepté d'entrer dans des considérations juridiques et de tenter une élucidation de la responsabilité légale, même en s'en tenant à une approche minimale et peu élaborée techniquement, ont beaucoup gagné à le faire, notamment en début de réflexion, pour faire progresser l'analyse conceptuelle. Et même si la réflexion s'orientait sur l'approfondissement d'un sens proprement moral de la responsabilité, cette spécificité pouvait-elle vraiment s'affirmer sans le confronter à ses autres acceptions, tout particulièrement juridiques ? Cette prise en compte des différents sens possibles de la responsabilité aurait au moins permis de ne pas s'en tenir à cette identification facile et molle entre « responsabilité » et « moralité » que nous dénonçons ci-dessus. Elle aurait permis aussi de donner à la réflexion un tour souvent plus concret, plus richement illustré, plus subtil et nuancé, plus en prise sur les aspérités du réel.

Enfin, en distinguant différents registres de la responsabilité, elle aurait permis de sortir d'une approche souvent beaucoup trop globale et générale, s'attachant à « la » responsabilité comme à un absolu. Peu de copies ont en effet interrogé la forme même du sujet, et l'article défini qu'il comportait. Cette formulation tendait à substantier ou essentialiser la responsabilité, à la poser comme une valeur absolue ou un idéal. Mais ne pouvait-on pas interroger cette formulation même, qui pouvait tendre à faire de la responsabilité une attitude morale générale ? Redisons-le : la responsabilité n'est pas seulement une valeur ou une attitude morale, elle décrit d'abord le lien de causalité qu'il y a entre un individu et « son » acte. Tous les sens de la responsabilité n'impliquent donc pas de jugement de valeur, au contraire de ce que l'essentialisation de « la » responsabilité peut laisser penser. Et cette interrogation sur le singulier du sujet pouvait nous amener à nous rendre attentifs à la multiplicité de ses acceptions, à l'étagement de ses diverses significations, à la complexité de leurs relations, à la reconnaissance de degrés divers de responsabilité et d'un certain nombre de tensions voire de conflits possibles de responsabilités, au pluriel, que l'absoluité de l'article défini au singulier pouvait là aussi masquer trop facilement.

L'épreuve écrite de philosophie générale est avant tout un exercice d'argumentation et doit donc se présenter comme tel, en s'efforçant le plus possible à la clarté, à la rigueur et à la production d'un discours sachant rendre raison de lui-même. Aucune thèse ne doit être avancée sans être justifiée et aucune ne peut être abandonnée sans que soit donnée une justification de cet abandon. Cette argumentation doit trouver son impulsion et son fil directeur dans la position d'une problématique ferme, claire et précise en introduction, qui peut être exprimée sous la forme d'une question ou déclinée selon un tout petit nombre de questions clairement articulées entre elles. L'introduction ne doit pas se perdre dans la juxtaposition désordonnée d'une multitude incontrôlée de questions (on en a compté jusqu'à 18 !), qui annonce immanquablement un développement sans charpente et fouillis. Mais on a pu lire encore des introductions où l'on était bien en peine de trouver le moindre problème précis, ce qui produisait immanquablement un développement sans structure, sans enjeu et voué à l'échec. Le moment de l'introduction est aussi celui où le candidat ou la candidate doit dégager dans toute leur force les enjeux fondamentaux attachés au sujet et manifester ainsi un véritable appropriation de la charge problématique contenue par la notion en jeu. Enfin, l'introduction doit prendre le soin d'annoncer clairement et explicitement le plan du développement qui va suivre, tant le travail de problématisation est intimement solidaire de son déploiement dans une structure articulée qui lui donnera sa profondeur et son extension. Un nombre non négligeable de copies continuent à ne pas présenter de plan, ou à le présenter de façon tellement nébuleuse ou allusive qu'il n'a guère d'utilité pour le lecteur. Ajoutons qu'un plan ne consiste évidemment pas en la simple juxtaposition de développements indépendants, sans lien ni continuité, mais dessine un cheminement de pensée qui doit lui aussi être justifié. L'articulation des différentes parties doit déjà être sensible dès l'annonce du plan en introduction, et elle devra surtout être clairement explicitée dans la continuité du développement, notamment par un véritable travail sur les transitions qui doivent faire apparaître la justification et la nécessité du passage d'une perspective à une autre, de l'approfondissement d'un niveau de la réflexion à un autre, de l'abandon d'une thèse au profit d'une autre. Rappelons qu'en aucune manière un plan digne de ce nom ne peut surgir de la simple juxtaposition de références doctrinales, mais qu'il doit naître au contraire d'une argumentation menée en son nom propre par la candidate ou le candidat.

Mais il est clair qu'une argumentation vraiment profonde passera par la mobilisation d'éléments de doctrines philosophiques et d'histoire de la philosophie opportunément convoqués et précisément développés. Les candidats et candidates doivent bannir tout usage seulement allusif de références à peine esquissées, et la multiplication inconsidérée de mentions de titres d'ouvrages et de noms qui fonctionnent seulement comme autant d'arguments d'autorité. Nous attendons la restitution d'arguments et non pas la simple mention d'une thèse, encore moins d'un nom propre. Restituer un tel cheminement de pensée, retrouver la justification d'une position prend du temps et réclame un véritable développement. Les candidats et candidates doivent s'efforcer de construire un exposé de la pensée de l'auteur qui soit par lui-même compréhensible et convaincant, dans un véritable effort pédagogique, et non pas se contenter de simples rappels de thèses, qui laissent le soin au lecteur de compléter l'argumentation. Les meilleurs devoirs sont justement ceux qui ont su s'attarder à

vraiment justifier les positions auxquelles ils se référaient, témoignant d'une véritable familiarité avec les ouvrages qu'ils évoquaient ou les pages qu'ils analysaient. Cette familiarité ne peut naître que d'une lecture de première main des ouvrages mentionnés, ou même seulement de certains passages bien choisis de ces œuvres, durant les années de préparation. Or trop peu de copies témoignent d'un tel effort personnel de lecture. Les candidates et candidats doivent être persuadés que citer un auteur dont ils ne savent rien ou presque rien ne peut que les desservir et que se contenter de simples résumés doctrinaux piochés ici ou là ne produit que des récitations plates et convenues.

Mais à l'inverse, ces développements doctrinaux ne devront pas se perdre dans une évocation de l'œuvre dans son ensemble, même dans ses aspects qui ne concernent pas la thèse qu'il s'agit de démontrer. Il y a là un équilibre à atteindre entre la simple allusion et le détour hors-sujet. Des parties entières de devoir paraissent être des résumés déjà tout prêts de « la philosophie morale de Kant », « la philosophie de Spinoza », « l'eudémonisme d'Aristote » qu'on déploie ainsi pour eux-mêmes et qu'on essaie ensuite, maladroitement et artificiellement, de rattacher au sujet proposé, dans les dernières lignes de la présentation. Il faut bien sûr au contraire que la référence doctrinale soit appelée par un moment déterminé d'une analyse conceptuelle et d'une argumentation menée en son nom propre par le candidat ou la candidate, seul moyen d'en justifier la nécessité et de se limiter à ce qui concerne le sujet et fait vraiment progresser la réflexion.

On pouvait ainsi retrouver les mêmes auteurs cités aux deux extrémités de l'éventail des notes : mais dans un cas, ils étaient réduits à une simple mention expéditive, stéréotypée, voire caricaturée ou déformée jusqu'au contresens ; et dans l'autre cas, leur pensée était véritablement et fidèlement déployée, avec une précision et un sens de l'analyse qui forçaient l'admiration. La pensée d'Emmanuel Levinas a été beaucoup mobilisée cette année : c'était évidemment une référence tout à fait pertinente, mais elle se réduisait malheureusement le plus souvent à la simple mention de l'absolue « transcendance du visage », à peine prolongée par des développements psychologisant qui avaient plus à voir avec la littérature sentimentale qu'avec la profondeur de *Totalité et infini*, et dont la répétition convenue induisait un profond effet de lassitude sur les correcteurs. Mais sur le fond de cette litanie décevante se détachaient soudain des exposés proprement admirables, lumineux, sachant restituer avec patience et minutie chacun des moments de l'argumentation et à en tirer l'essentiel pour notre sujet.

La référence quasi omniprésente à la philosophie pratique kantienne a été aussi l'objet de traitements très inégaux et trop souvent désolants. On ne peut que regretter qu'une telle référence doctrinale, qui, par excellence, appartient au patrimoine philosophiques des hypokhâgnes et khâgnes soit le plus souvent cantonnée à un résumé très plat et stéréotypé, une forme de kantisme sans tension théorique, scolaire et édulcoré bien loin d'une véritable fréquentation des œuvres de Kant lui-même. Trop de candidats se sont limités à l'évocation vague d'une ou deux formulations de l'impératif catégorique, à peine explicitées et justifiées, parfois très approximativement rendues, et rapidement assimilées à la toute-puissance d'une loi inhumaine. Les mêmes s'en sont tenus à l'affirmation schématique d'une fondamentale autonomie de l'homme, assimilée abusivement à une totale souveraineté du sujet sur lui-même, dans une parfaite transparence de soi à soi, pour définir une moralité identifiée comme notre responsabilité. Mais ces développements ne parvenaient pas vraiment à faire de cette dernière notion le véritable centre de leur utilisation de la référence kantienne et peinaient à identifier les passages les plus topiques de l'œuvre. Les analyses des deux premiers livres de la *Religion dans les limites de la simple raison* sur le mal radical ont été très rarement évoqués. Et beaucoup de candidats ont semblé faire fond sur une connaissance théorique effective de la liberté humaine conçue comme libre-arbitre d'où serait déduite la légitimité de notre obligation morale et la formulation même de notre devoir, inversant en cela le véritable sens de la déduction kantienne qui remonte toujours de la reconnaissance de l'absolue impérativité du devoir jusqu'à la reconnaissance du « fait de la raison » et l'admission de la liberté comme simple postulat de la raison pure pratique.

De même, la référence sartrienne, elle aussi très convoquée, s'est le plus souvent limitée à une simple mention de la conférence *L'existentialisme est un humanisme*, elle-même malheureusement fréquemment réduite à la seule évocation du sempiternel exemple du dilemme de l'étudiant devant choisir entre sa mère et la résistance... Hans Jonas est très souvent venu faire une rapide apparition au détour d'un paragraphe, au prétexte que le candidat ou la candidate avait bien en mémoire le titre d'un ouvrage comportant la notion étudiée. Mais il ou elle en tirait si peu pour la progression de sa propre réflexion que cette mention en devenait purement décorative. Mais, à l'inverse, nous avons eu également de belles utilisations du *Principe Responsabilité*, qui permettaient un approfondissement considérable de la notion dans le mouvement d'une argumentation maîtrisée, dont elle constituait souvent le troisième temps, et qui ouvraient l'analyse vers la question de la responsabilité à l'égard des générations futures et les nouvelles figures de la responsabilité qu'engagent les possibilités apocalyptiques inhérentes aux usages de la technique moderne. Rares cependant ont été les copies à avoir utilisé certaines distinctions fines qui auraient pu enrichir leur propos, comme celle qu'il établit entre une responsabilité *au passé*, se contentant de reconnaître sa responsabilité dans une action au risque de confiner à l'irresponsabilité voire à l'arrogance (« J'ai mal agi, je l'assume et j'en assume les conséquences »), et une responsabilité *au futur* – celle qui se reconnaît, de manière inquiète, responsable du devenir possible d'une réalité, particulièrement l'enfant. *Eichmann à Jérusalem*, d'Hannah Arendt a été également une ressource très sollicitée, pour le meilleur et pour le pire (un peu trop souvent pour le pire, tant la thèse de l'ouvrage a été mal cernée et mal rattachée à la problématique de la responsabilité) : certains devoirs en faisaient un usage précis et pertinent, attentif à la subtilité de la position de l'auteure (mais qui aurait parfois

pu être davantage confrontée aux apports de l'historiographie contemporaine sur la figure d'Eichmann), là où d'autres se contentaient d'un raccourci caricatural et allusif, allant jusqu'à identifier la reconnaissance de la « banalité du mal » à une pure et simple déresponsabilisation absolue d'Eichmann, alors même qu'il s'agissait plutôt d'y reconnaître un autre figure de la responsabilité. On pourra regretter que d'autres textes de Arendt n'aient pas davantage été sollicités, comme ces développements de *Condition de l'homme moderne* faisant du pardon et de la promesse deux modalités permettant de sauver l'action humaine des deux écueils de l'irréversible et de l'imprévisible. On peut d'ailleurs s'étonner que la notion de pardon, comme pouvant me délier d'une responsabilité pourtant bien réelle mais écrasante, ait été très peu évoquée, tout comme cette modalité de la responsabilité que représente la capacité de promettre. Avec ce sujet, le jury s'attendait à être inondé de références à la fameuse distinction wébérienne entre « éthique de la conviction » et « éthique de la responsabilité » : il l'a été dans une certaine mesure, mais moins qu'il ne l'imaginait. Par delà certaines caricatures, elle a parfois donné lieu à de bons usages, conscients du caractère limité de la portée de cette distinction, caractérisant deux façons d'envisager l'action politique. Elle pouvait également être interrogée et dialectisée, tant une éthique de la conviction ne peut se rendre entièrement aveugle aux conséquences de l'application des principes, et une éthique de la responsabilité ne peut, dans son pragmatisme même, faire abstraction de toute référence à des principes.

L'éthique aristotélicienne était une référence utile au traitement de la notion de responsabilité. Souvent, les copies s'y sont référées au sujet de la notion de *phronèsis*, qui aurait fourni l'exemple de cette qualité qui consiste à faire preuve de responsabilité, à ne pas agir à la légère, à peser les conséquences de ses actes au sein d'un examen délibératif. Si elle n'est pas dépourvue de sens, cette assimilation demandait toutefois davantage de justification qu'on n'en trouvait généralement. Car la *phronèsis* peut se définir succinctement comme la vertu intellectuelle qui permet, grâce à une délibération bien conduite, de sélectionner les meilleurs moyens en vue de la réalisation d'une fin bonne. La valeur éthique de la fin qu'on poursuit y est donc d'emblée inscrite, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'esprit de responsabilité. Surtout, le *phronimos*, s'il sait peser les conséquences de ses actes, ne se résume pas à cela: sa supériorité se manifeste aussi dans son aptitude à agir efficacement. L'intérêt principal de l'éthique aristotélicienne se situait, en réalité, en amont des développements sur la *phronèsis*, dans les premiers chapitres du livre III de l'*Éthique à Nicomaque*, consacrés aux notions de volontaire et d'involontaire ou, selon une traduction plus exacte, de ce qui est de plein gré ou malgré soi. Tout développement portant sur les conditions, les critères, ainsi que les limites de la responsabilité d'un agent vis-à-vis de son acte et de ses conséquences éventuelles pouvait y trouver des éléments précis d'analyse. En *Éthique à Nicomaque* III 1-3, Aristote définit l'acte volontaire (ou accompli de plein gré) comme celui dont on est le principe. Ce statut de principe, poursuit-il, doit répondre à deux critères: 1. l'absence de contrainte ou de violence; 2. la connaissance de ce que l'on fait et des conditions dans lesquelles on le fait. Ces deux conditions remplies impliquent qu'un agent est bel et bien principe de son acte, que ce qu'il fait dépend de lui et qu'il en est donc responsable. Aristote procède également à un examen approfondi de ces deux critères, ce qui le conduit à préciser le périmètre de la responsabilité. Le premier critère – celui de la contrainte – ne peut rendre l'acte involontaire (et donc déresponsabiliser) qu'à deux conditions: que cette contrainte s'exerce de l'extérieur et que la contrainte dépossède totalement l'agent de son statut de principe de l'acte. Dans le premier cas, cela signifie que les contraintes intérieures, comme celles que certaines passions peuvent exercer sur ma rationalité, ne font pas de mon acte quelque chose d'involontaire. Je suis mes passions tout autant que ma raison et ce que j'accomplis sous l'emprise de la passion dépend bien de moi; j'en reste donc responsable. Si quelqu'un, en revanche, me prend la main de force pour gifler mon voisin, je ne suis plus maître de mon action. Mais cela ne vaut qu'à la condition que cette contrainte extérieure soit irrésistible, c'est-à-dire qu'elle m'ôte totalement la possibilité de faire autrement. Les pressions qui s'exercent sur moi de l'extérieur et qui m'amènent donc à faire ce que je n'aurais pas initialement souhaité faire, mais que je décide tout de même, ne me dépossèdent donc pas totalement de mon acte. Si, dans la tempête, le capitaine d'un navire décide de jeter sa cargaison par-dessus bord, il reste donc bien le principe de son acte et peut avoir à en répondre. Il s'agit en fait d'un acte mixte, qui peut circonscrire ou atténuer la responsabilité, mais non pas l'annuler. Quant à l'ignorance, Aristote distingue entre agir dans l'ignorance et agir par ignorance. Le premier cas est illustré par l'homme ivre qui ne sait pas ce qu'il fait. Toutefois, ce n'est pas l'ignorance le principe de son action, mais lui-même; il en reste donc responsable. Dans le second cas, en revanche, c'est l'ignorance qui devient le principe de l'action; c'est parce que je n'ai pas connaissance de l'une ou l'autre des circonstances de mon action que je fais ce que je fais. S'il se trouve que cette ignorance n'est pas coupable, que je n'avais pas les moyens de la lever, je ne suis alors ni le principe de mon acte, ni responsable de ses conséquences. On notera que les questionnements, fréquents dans les copies, sur les limites de la responsabilité le long de la chaîne infinie des conséquences d'un acte pouvaient trouver ici un élément de réponse.

Nous avons eu également le plaisir de voir apparaître quelques références bienvenues à la philosophie morale dite analytique, notamment par le biais d'un recours très massif aux œuvres de Ruwen Ogien, qu'il concerne la défense d'une éthique minimale ou la question de la faiblesse de la volonté. Même si ces dernières pouvaient trop souvent être évoquées de façon caricaturale et même si l'articulation de la défense d'une « éthique minimale » à la question de la responsabilité était loin d'être toujours bien maîtrisée, elle a pu donner lieu à de fort bons usages et montre le bénéfice que peut tirer le khâgneux de cet élargissement des traditions de pensée auxquelles il a l'habitude de se référer. Cet apport de la philosophie analytique a contribué

à la réussite d'une des meilleures copies, se caractérisant par la profondeur de sa problématisation, la précision de son analyse conceptuelle et la mobilisation toujours bienvenue d'une érudition stupéfiante. Partant d'une référence à *L'Étranger* de Camus, elle a su construire une argumentation d'une impeccable rigueur, alliant le recours à des développements classiques (appuyés notamment sur Max Weber, Hannah Arendt, Jaspers), à des références analytiques beaucoup plus originales mais tout aussi pertinentes, empruntées non seulement à Ruwen Ogien, mais aussi à Strawson, Mead ou Vincent Descombes, s'engageant dans une problématisation serrée des rapport entre intention et action à partir des *Carnets* de Wittgenstein et des analyses si difficiles d'Elizabeth Anscombe dans *L'Intention*, recourant également à la psychologie morale de Piaget ou Kohlberg, pour s'orienter *in fine* vers le passage d'une « responsabilité de... » à une « responsabilité pour... » qui mobilisait l'éthique du « care », Lévinas, Simone Weil, Hans Jonas et la philosophie environnementale d'Arne Næss, tout en discutant la question des effets indirects des actions à partir de *L'Éthique sans visage* de Stéphane Chauvier. L'accumulation de noms ne doit pas inquiéter : chacune de ces références était clairement et subtilement déployée et intégrée à la continuité d'une forte argumentation personnelle, illustrée d'exemples empruntés aussi bien à une fable de La Fontaine, qu'à l'adolescence délinquante, à l'infidélité conjugale, à la pollution atmosphérique ou à la question de la responsabilité en cas d'accident entre des voitures sans conducteur, dite « Google cars ». Inutile de dire le bonheur des correcteurs après la lecture d'un tel tour de force, qui ne pouvait que recueillir la note la plus élevée.

Comme souvent en philosophie morale, le défaut d'exemples précis, accompagnés d'analyses détaillées, était souvent une lacune extrêmement dommageable à l'ensemble de la copie, qui se retrouvait enfermée alors dans une abstraction un peu stérile. Les candidats doivent en être convaincus : la pratique de la description empirique ou phénoménologique, l'analyse approfondie d'exemples tirés de l'expérience quotidienne ou de leur vaste culture historique, littéraire et artistique, la construction *ad hoc* d'expériences de pensée pertinentes et clairement déployées, l'évocation de situations précises dans laquelle la question de la responsabilité est véritablement problématique ne peuvent que faire progresser l'analyse conceptuelle de façon décisive. Il n'en va pas là seulement d'éléments d'illustration ou d'ornementation de la réflexion, dont on pourrait se dispenser facilement. Il semble que trop souvent le travail personnel de préparation des candidats et candidates se soit limité à l'apprentissage de quelques doctrines de philosophie morale, sans y adjoindre la réflexion sur un ensemble de cas concrets, d'exemples (fournis par les auteurs eux-mêmes, ou par des sources extra philosophiques) accompagnés de leur analyse et des éventuelles discussions qui les ont entourés. Car si ces exemples peuvent servir des analyses pertinentes, encore faut-il s'être donné en amont les moyens d'en débattre au-delà des simples catégories du "bien" et du "mal", du "normal" et de "l'anormal" et d'en tirer une véritable signification conceptuelle : cela réclame une familiarisation avec cette pratique, tout au long des années de préparation. Les quelques copies capables de se livrer à une réflexion approfondie et critique sur des cas aussi ordinaires que la responsabilité d'un adulte envers ses enfants, ou de l'irresponsabilité d'un homme ignorant, ont offert à leur lecteur un contenu autrement solide que bien des résumés doctrinaux approximatifs.

Ce recours à l'analyse d'exemples ou de situations précises où la question de la responsabilité se pose vraiment aurait considérablement aidé les candidates et candidats à s'approprier le sujet proposé et à dépasser une position du problème trop schématique ou abstraite, notamment en référence à la question décisive des limites de la responsabilité. Certaines copies (mais finalement assez peu nombreuses quand on pense à la culture classique qu'a pu accumuler le khâgneux moyen) ont su tirer parti d'une réflexion approfondie sur les ambiguïtés de « la faute tragique » et le geste final d'Œdipe de se crever les yeux. Une copie en particulier a su déployer tout au long de l'argumentation, en y revenant avec patience et constance, une riche référence à l'Antigone de Sophocle. Par des analyses concrètes du rapport du sujet à ses propres actions, certaines très bonnes copies ont su déployer la question des limites de la responsabilité en dépassant la seule opposition de l'acte volontaire et conscient et de l'acte involontaire ou non-pleinement conscient de lui-même et de ses conséquences. C'était aussi un des intérêts du sujet d'amener la réflexion à repenser ce découpage rigide du volontaire et de l'involontaire, et de la reconduire, en pensant les limites de la responsabilité, aux limites de l'éthique elle-même. Si la caractère passionnel d'un acte peut être considéré comme atténuant la responsabilité, il était opportun de poser la question de savoir dans quelle mesure nous étions responsables de nos passions elles-mêmes, de leur développement comme de leur maîtrise, rejoignant par là une dimension très classique de la réflexion. Pouvons-nous nous sentir responsables de ce qui se joue en nous, malgré nous, parfois à notre insu ? Si une première étape de la réflexion semble le rejeter, son approfondissement peut amener à reconnaître que nous sommes amenés parfois à nous sentir en devoir de répondre de ce qui n'a pas été voulu explicitement par nous, comme pouvait le montrer la question de la responsabilité quant à nos rêves, que nous ne décidons pas mais qui peuvent révéler quelque chose de nous-mêmes dont nous nous sentons malgré tout que nous devons répondre, réflexion plus originale et pourtant présente dès Platon, Aristote, Plotin ou Thomas d'Aquin.

Mais n'est-ce pas le destin de toute action, s'engageant dans le monde en vue de le transformer, de se charger aussi de ce qui n'a pas été explicitement l'objet d'une intention ? Ne nous revient-il pas toujours d'assumer et de répondre de ce que nous n'avons pas voulu, de la situation dans laquelle notre action se déploie et qui devient nôtre par là ? Décidant de nous-mêmes, et résolu à répondre de nous-mêmes, nous avons aussi à reprendre dans notre décision ce que nous n'avons pas décidé, mais à quoi nous devons aussi

donner sens. Ce que nous n'avons pas voulu et choisi, nous avons cependant aussi souvent à l'assumer et à en répondre, engageant dès lors une compréhension de la responsabilité qui ne se réduit plus au simple modèle causal de ce dont nous serions l'auteur pleinement volontaire et conscient. Un des enjeux du sujet pouvait précisément être de reconnaître puis de dépasser ce premier modèle et une distribution trop simple entre le volontaire et l'involontaire. Tout acte n'entraîne-t-il pas d'ailleurs toujours un excès par rapport au projet conscient et volontaire qui en était à l'origine ? Comme le dirait Hegel, dans la *Phénoménologie de l'esprit* « l'agir est lui-même cette scission : l'acte de se poser soi-même pour soi-même et en face de cela de poser une extériorité effective étrangère », laquelle, ce faisant, est aussi dépendante de la causalité naturelle, du cours du monde et de l'histoire, et des interactions imprévisibles avec d'autres intentions et actions humaines, qui peuvent en détourner, en déformer, en retourner même l'intention première. Il faut dialectiser ici la relation de l'individu à son acte : il est d'un côté son acte, qu'il revendique comme sien et dans lequel il se retrouve, son être n'étant peut-être en dernière instance que la série de ses actions ; mais il ressent toujours une part d'étrangeté dans cet acte qui lui échappe toujours aussi, dans lequel il ne se reconnaît pas entièrement, et qui peut même avoir des conséquences non seulement imprévues mais aussi catastrophiques, se retournant contre le projet même, sans que nous puissions pourtant nous en dédouaner dans le seul repli de l'intériorité d'une psychologie des intentions. Nombre de copies ont ainsi convoqué la figure de la « belle âme » et son repli confortable dans l'intériorité, mais malheureusement ont souvent limité à cette seule évocation la référence hégélienne, alors qu'une connaissance plus approfondie (qui souvent fait malheureusement défaut aux khâgneux) aurait pu leur apporter beaucoup. Une réflexion sur les conséquences voulues, les conséquences non voulues mais prévues et tolérées (qu'on pense par exemple aux dommages collatéraux de certaines frappes militaires) et les conséquences imprévues voire imprévisibles de nos actions constituaient ainsi une ligne de réflexion féconde dont se sont saisis nombre de candidats et candidates, parfois avec grand profit, et qui pouvait être menée soit à partir de références très classiques (qu'on pense à la critique pascalienne de la « direction d'intention » des jésuites), soit à partir des ressources de certains débats très contemporains où elle reste particulièrement vivante.

On voit que s'engageait par là une compréhension de la responsabilité qui au delà d'un modèle strictement causal limité à un acte déterminé, engageait la constitution même de la personne morale dans sa continuité. La responsabilité est certes celle d'un acte accompli une fois pour toutes et qui peut entraîner des conséquences imprévues. Mais cette responsabilité ne pèse pas comme une détermination figée et seulement écrasante. Nous devons certes répondre, mais à cette réponse succède une autre réponse qui peut décider du sens de la première. Une nouvelle action peut rectifier ou reprendre la précédente, et la responsabilité se pose alors dans la continuité de la série des actions de l'individu, dans la négativité continuellement en action de sa liberté, comme une responsabilité qui assume aussi ce qui ne vient pas seulement de notre décision pleinement volontaire et consciente, qui ne nie pas non plus l'imprévisibilité des conséquences de nos actes, mais qui cherche sans cesse à la compenser, une responsabilité par laquelle l'individu s'affirme, progressivement et de plus en plus, comme auteur de sa propre vie en dessinant une autonomie toujours fragile.

Certaines copies (mais là encore trop peu) ont su également se saisir de la dimension problématique engagée par la distinction entre le « faire » et le « laisser faire », entre l'acte et l'omission. Que nous soyons responsables non seulement de ce que nous faisons, mais de ce que nous laissons faire en n'intervenant pas, la seule existence d'une sanction pour non-assistance à personne en danger suffit à l'attester. Du serpent de Carnéade qu'évoque Cicéron au dilemme du tramway chez Philippa Foot et Judith J. Thomson, il y a là toute une tradition d'arguments autour de cette question qui pouvait richement nourrir nombre de développements. Mais si s'abstenir d'empêcher un mal est moralement équivalent à le causer directement, tout mal auquel nous ne nous sommes pas opposés pourra nous être imputé et le nombre infini d'omissions dont nous nous rendons fatalement coupables menace de donner une extension sans limite à notre responsabilité, à l'image de certaines formes de conséquentialisme radical ou d'utilitarisme social. Mais cette extension maximale peut aussi être considérée comme la négation par dilution extrême de tout véritable concept de responsabilité. Si nous sommes également responsables de tous et de tout, sans tenir compte des asymétries du paysage moral et sans restriction aucune, ne sommes-nous plus en définitive responsables de rien ni de personne en particulier ?

Une conception maximaliste de la responsabilité n'est-elle pas également en jeu, mais en un autre sens, dans le rapport de l'individu libéral contemporain à lui-même et certaines pathologies qui le frappent. Si nombre de copies ont pu s'efforcer de rendre compte du fardeau que peuvent représenter la responsabilité et son sentiment, si avec Sartre, elles ont pu parfois aussi approfondir l'angoisse comme affect fondamental de l'exercice de notre libre responsabilité, elles auraient pu également mobiliser certaines analyses sociologiques comme celle d'Alain Ehrenberg qui voit dans la montée exponentielle de la dépression une « maladie de la responsabilité » d'un sujet désormais dégagé du modèle disciplinaire de gestion des conduites qui mettait en avant des règles d'autorité et de conformité à des interdits déterminés par la place de chacun dans la société, mais soumis à des normes qui incitent aujourd'hui chacun à l'initiative individuelle et à la réalisation de soi, plongeant chacun dans un sentiment continu d'insuffisance quant à l'accomplissement de cette exigence et dans une fondamentale fatigue d'avoir à devenir soi-même. On ne saurait trop conseiller aux candidates et candidats de recourir aussi aux apports des sciences humaines et sociales dans le traitement des questions qui sont offertes à leur réflexion.

La complexité passionnante de toutes ces questions pouvait nourrir la réflexion et nous avons su gré à toutes les copies qui ont su se saisir d'au moins un de ces fils pour déployer leurs analyses, avec nuances et subtilités. Bien évidemment, Il ne s'agissait pas de développer chacun de ces problèmes et il n'est nullement exigé d'évoquer les références doctrinales ici mentionnées. Il n'y a là que quelques indications possibles pour le traitement d'un sujet qui, comme toujours, reste fondamentalement ouvert à une multitude d'approches pertinentes possibles, susceptibles chacune de produire de spectaculaires réussites. Encore une fois, les copies que nous avons pu lire cette année étaient dans leur globalité d'un niveau satisfaisant, et nous sommes tout particulièrement reconnaissants d'avoir pu lire les meilleures d'entre elles, dans cette diversité d'approches et de styles qui font toute la richesse et la vie de l'activité philosophique.

Série Sciences humaines - spécialité

Écrit

Sujet : « Tout phénomène est-il un effet ? »

Disons-le sans détour, les copies ont cette année été particulièrement faibles dans leur ensemble. Certes, nous avons eu, comme chaque année, d'excellentes copies mais, globalement, le niveau moyen était plus bas qu'à l'accoutumée, le nombre de bonnes et de très bonnes copies était moindre et un très grand nombre de copies excessivement courtes, truffées de fautes d'orthographe et de grammaire grossières, souvent « cochonnées », ne sont pas acceptables de la part de candidats qui ont choisi de préparer l'option de philosophie. Concernant le soin apporté à une copie, les candidats devraient pourtant comprendre aisément qu'il est dans leur intérêt de rendre un travail déchiffrable.

L'analyse du sujet a été trop souvent superficielle. On ne dira jamais assez que c'est le sujet proposé le jour du concours qui doit être examiné et non un sujet apparenté qui aurait été étudié en cours ou qui semblerait plus facile. Trop de candidats ont ainsi substitué, volontairement ou non, la question « Tout phénomène a-t-il un effet ? » à celle soumise à leur réflexion : « Tout phénomène est-il un effet ? ». Il est indispensable d'analyser le sujet dans son libellé précis avant de mobiliser des connaissances pour déployer des réponses à la question posée. L'exercice de dissertation exige une analyse conceptuelle rigoureuse qui dégage un problème : c'est la condition sans laquelle l'introduction ne peut amorcer un discours conceptuel et problématique. Cela signifie aussi que la bonne conduite du développement requiert au préalable un travail de définition des termes du sujet – quitte, bien sûr, à ce que les éléments de définition soient affinés, révisés par la suite. Rappelons aussi que ce n'est pas la seule notion au programme qui doit faire l'objet d'une conceptualisation. À quoi s'ajoute qu'une introduction efficace ne se contente pas de faire se succéder abruptement les définitions du « phénomène », de l' « effet », de « tout », mais tente de lier d'emblée définition et problématisation. Bien des copies aux qualités littéraires avérées et très correctement informées pour certaines demeurent infra-conceptuelles, n'arrivant pas à dépasser l'énumération fastidieuse de traits décisionnels. Le travail de définition doit par ailleurs être étayé par un effort de distinction conceptuelle et de mise en place de couples conceptuels qui en outre ne doivent pas seulement être annoncés, mais repris et rendus opératoires dans le développement. Concernant le concept d' « effet », la question proposée cette année prenait évidemment d'emblée de l'ampleur quand le concept d' « effet » était mis en lien avec celui de « cause ». De la même façon, une réflexion pouvait s'enclencher dès lors qu'on mettait en rapport et en tension, la cause et l'origine, la cause et le principe, la cause et le sujet, qu'on parlait de chaîne causale, de première cause et d'anhypothétique, qu'on confrontait cause et responsabilité, cause et sujet. Concernant le « phénomène » – notion au programme ! – il ne suffisait pas de confondre effet et impression ou affection, entendues dans un sens vague. Quant à l'évocation des expressions courantes comme « faire de l'effet », « C'est un sacré phénomène ! », « Il / elle me fait de l'effet ! » ou des syntagmes tels « un phénomène de foire », s'ils peuvent à l'occasion apporter un élément ou une nuance de sens, ils ne se substituent aucunement à un fin travail d'analyse philosophique mobilisant d'autres notions comme l'origine, le principe, etc. On ne peut présupposer que des expressions courantes font autorité en matière de définition et de distinction notionnelle.

Une analyse trop rapide du sujet souvent couplée au désir de se raccrocher vite à des morceaux de cours a conduit de trop nombreuses copies à se méprendre tout bonnement sur le sens du sujet, substituant à une réflexion sur la causalité – dans ses dimensions épistémologiques, métaphysiques et, comme l'ont bien vu certains candidat, éventuellement aussi morales – des développements sans fin sur l'être et l'apparence, l'être et la manifestation ou l'être et illusion et ses phénomènes trompeurs. À quoi se sont ajoutées cette année des compréhensions inexactes du sujet relevant pour ainsi dire de l'erreur logique. Par exemple il est erroné d'user d'un argument récusant la possibilité de raisonner à partir d'une cause première, soit parce que rien de tel n'existe (Hume), soit parce qu'elle est inconnaissable (Kant), pour en inférer qu'il n'y a pas de cause au

phénomène et donc (dans le cas des copies faisant preuve d'un minimum de rigueur logique) que le phénomène n'est pas un effet. Ou encore, il est tout simplement faux de s'appuyer sur la démarche expérimentale qui exclut la déduction des phénomènes à partir des seuls principes théoriques, pour en conclure qu'« en science » voire de manière générale, si le phénomène n'est pas déduit, alors il n'est pas un effet. Une bonne exposition d'un exemple tiré des sciences physiques joint à un exposé épistémologique correct perdrait toute leur valeur pour l'argumentation s'ils culminaient dans une erreur de raisonnement. Et que dire enfin de la confusion énorme, récurrente entre phénoménalité, sensibilité et visibilité. Ce n'est pas la connaissance des auteurs qui fait ici défaut : les passages précis, informés, nuancés que nous avons pu lire sur certains points de doctrine montrent que les candidats ont eu des cours et de bons cours ! C'est le bon sens qui devrait garder de soutenir que tous les effets sont sensibles ou (pire !) que tous les effets se voient – ou, dans la même veine, que comme certains effets ne se voient pas, l'effet comme tel est invisible. Ou encore : parce que ce qu'on voit a le statut d'effet, qu'il est un effet se voit (la syntaxe de cette dernière phrase est volontairement heurtée, elle donne un bon échantillon de ce qui a pu être écrit). Si ce type d'affirmations ont à l'occasion été nourries par une confusion entre effet et impression, elles sont surtout dues à une erreur de raisonnement. Les problèmes de distinction conceptuelle (deux concepts A et B sont liés donc ils sont les mêmes ou : deux concepts A et B sont distincts donc ils n'ont rien à voir) traduisent de véritables problèmes de logique élémentaire. Enfin, *the last but not the least*, que penser du raisonnement suivant : « le phénomène a un effet, donc il est un effet. » Inventons donc les candidats à garder leur bon sens malgré les conditions particulières du concours (temps limité, pression certaine).

Pour ce qui est de la conduite du développement et du choix des auteurs et des doctrines mobilisés, il semble utile de rappeler aux futurs candidats qu'ils ne sont en aucun cas notés en fonction d'un plan idéal, d'une dissertation modèle jalonnée de morceaux obligés. Toute référence est justifiée du moment qu'elle s'intègre à un parcours de pensée philosophique cohérent. Ce libre choix des références appelle néanmoins deux précisions. Premièrement, les références hors sentiers balisés – nous pensons aux réflexions menées par de grands anthropologues, sociologues, scientifiques, hommes et femmes de lettres ou encore historiens de l'art – sont bienvenues à condition d'être précises et mises au service du mouvement de pensée de la copie. Sans cela, elles ne font pas « chic » mais sont tout bêtement « hors sujet ». Concernant les références dites classiques, un candidat ne sera jamais pénalisé pour n'avoir mobilisé « que » les figures majeures de la discipline. Insistons-y : il n'est jamais évalué en fonction des noms qu'il cite mais selon la manière dont il expose une doctrine avec exactitude, finesse et toujours dans l'idée de la faire servir à la progression de la réflexion. De cette exigence de méthode résulte aussi tout naturellement que les correctrices et correcteurs n'attendent pas que leurs auteurs de prédilection soient mentionnés. Là aussi la même règle prévaut : ni le « lâcher de noms » ni l'exposé des doctrines d'un auteur en particulier n'ont de valeur en soi. Une référence ne prend sens qu'à partir du moment où elle est intégrée à une argumentation construite et maintenue par le candidat tout au long de la copie.

Concernant l'usage des « classiques », le jury a été surpris de relever fréquemment des contresens massifs sur des points qui pourtant devraient être connus à ce niveau d'études. Non, Descartes ne s'appuie pas sur l'exemple du bâton plongé dans l'eau et déformé par le miroir liquide pour dire que tout est illusion. Même chose à propos du morceau de cire dont les qualités changeantes ne prouvent pas le relativisme. Bien au contraire, cette expérience montre que je peux connaître par l'entendement et dégager l'existence d'une substance étendue. Par ailleurs, que l'illusion du bâton brisé soit due à une erreur de jugement, ne permet pas du tout de conclure que le jugement est la cause du phénomène. Un facteur n'est au mieux qu'une cause partielle et, surtout, avant que n'intervienne un quelconque jugement, le bâton brisé (on peut le comprendre sans une grande connaissance de Descartes) est une illusion d'optique qui a évidemment des causes physiques et dont, qui plus est, on peut se détromper par une autre perception sensible, à savoir en touchant ledit bâton. Quant à Kant, non ! il ne considère pas dans la *Critique de la Raison pure* ni ailleurs d'ailleurs, que le phénomène est l'effet du sujet. La révolution copernicienne ne signifie pas que le sujet est l'auteur, le producteur ou le créateur des phénomènes mais que la connaissance se règle sur ses facultés et une pré-structuration de sa sensibilité. Parmi les inexactitudes cette fois ou en guise d'exemple de ce qu'on pourrait appeler la « sous-utilisation » d'un auteur dont on pourrait exploiter bien davantage la pensée, trop peu de candidats (qui presque tous parlent de Platon) affrontent la question de savoir quel est pour lui le rapport entre l'idée et le sensible. Le sensible est copie de l'idée, bien sûr, mais en serait-il aussi l'effet ? En d'autres termes, le rapport d'imitation permet-il de dire que l'idée, modèle du phénomène sensible, en est aussi la cause ? À de rares exceptions, la question de la participation n'a même pas été envisagée. Un candidat peut ne pas savoir quelle réponse de détail Platon a déployée pour envisager les rapports entre idée et sensible, mais on peut à bon droit attendre de lui qu'il soit en mesure d'en formuler le *problème*.

Pour ce qui est de la construction articulée de l'argumentation, l'exposé d'un topo sur ce que tel ou tel auteur a dit du phénomène, suivi de la brusque (et imprévisible !) conclusion : « Donc tout phénomène est un effet », ne constitue pas un raisonnement. En outre, la mobilisation d'une doctrine et son effet positif dans une copie sont d'affiner la réflexion, qui ne saurait rester binaire. La simple affirmation selon laquelle le phénomène est bien ou au contraire n'est pas un effet n'a pas de portée philosophique. Il faut au moins en tirer une précision sémantique – « En quel sens peut-on parler d'effet à propos du phénomène ? » – ou une précision circonstancielle – « À quelle condition peut-on parler d'effet ? » – ou encore une conclusion partielle (qui permet aussi de jouer avec le libellé de la question) – « Telle classe de phénomènes ou encore un phénomène

envisagé de telle manière pourra être considéré comme un effet, ou non lorsque... ». Par ailleurs, et la recommandation vaut pour tous les sujets, une copie est censée répondre à la question posée et, quitte à être un peu scolaire, le candidat doit préciser en fin de paragraphe ou au moins de partie dans quelle mesure les pages qu'on vient de lire se rapportent au sujet, permettent de mieux le comprendre voire d'envisager la réponse à un problème. Cela va de pair avec une argumentation progressive : l'élaboration d'un plan détaillé permettant d'avancer dans le traitement du sujet se fait au brouillon et non au fil de la plume. Trop de copies font appel à une suite non articulée de références, sans indiquer clairement à quelle fin elles le sont. De ce point de vue, il est conseillé d'accorder une attention toute particulière aux transitions qui fournissent une articulation essentielle de l'argumentation. Il faut ménager des transitions entre les parties mais aussi au sein de chacune d'elle, quand on convoque un auteur puis un autre. Le télescopage d'auteurs (parfois dix dans une même partie !) ne fait pas argument. À quoi s'ajoute que la capacité à exhiber l'enchaînement logique qui parcourt la copie est à la fois la seule preuve que ce qui est écrit est compris, et la seule manière pour le candidat de pratiquer un exercice philosophique en son nom propre, sans se cacher sous l'autorité des auteurs mentionnés. Enfin, le candidat doit s'efforcer d'imposer un rythme dialectique à son argumentation. La dialectique ne consiste jamais à soutenir une chose puis son contraire avant de ménager la chèvre et le chou. Elle consiste plus fondamentalement à argumenter de manière contradictoire, en formulant des objections et des réponses, en affrontant des arguments qui entrent en tension avec la ligne directrice du propos à un moment choisi de son développement, en faisant, enfin, la part de ce qui reste valable dans l'argumentation d'une partie ou d'une sous-partie, sous réserve de montrer ensuite qu'une telle conclusion partielle est excessive, mal ajustée ou encore imprécise. Pour reprendre et filer une image kantienne, l'auteur de la dissertation tient la position d'un juge, non celle du procureur puis de l'avocat de la défense...

Définitions, distinctions conceptuelles, références choisies, transitions, parcours construit mais aussi exemples doivent être proposés. Lorsqu'un domaine est soumis à l'étude des candidats, il va de soi que ces derniers doivent préparer tout au long de l'année des exemples illustrant ce qu'est un phénomène ou, plus exactement, illustrant un problème posé par le phénomène (est-il changeant ? est-il trompeur ? peut-il être mesuré ? etc.). Le jury a été surpris (désagréablement) par le vague, le flou avec lequel les faits ou expériences scientifiques ont été présentés, « la science » englobant sans distinction les méthodes des mathématiques, de la physique, de la biologie, elles-mêmes uniformisées, sans distinction d'époque ou de « paradigme ». Le jeu entre cause et effet ne peut pourtant pas être le même en physique (et selon les physiques !) qu'en biologie, sans parler des sciences humaines. Inversement, dans les copies qui prenaient au sérieux l'analyse d'exemples ou de situation-types précis, l'argumentation et la conceptualisation devenaient immédiatement plus rigoureuses et porteuses de sens, donnant aussi son individualité à la copie.

Certaines thèses, questions et pistes de réflexion comme l'appel à « sauver les phénomènes », la remontée aux premières causes, le réductionnisme, la spontanéité (qui permettait d'articuler épistémologie et morale), le symptôme (étonnamment peu mobilisé), les monstres, le miracle, étaient des directions fécondes qui ont été peu envisagées, à l'instar du premier moteur chez Aristote ou de la troisième antinomie chez Kant. Quand les savoirs construits au cours des années de préparation étaient mobilisés avec méthode au service du sujet posé et bien défini, quand des transitions soignées et un enchaînement du propos dynamisaient la réflexion, que celle-ci était nourrie, animée par des exemples précis, les copies pouvaient être excellentes.

Oral

Explication d'un texte philosophique

Cette année, les candidats admissibles en philosophie étaient invités à expliquer des extraits de l'introduction manuscrite de 1830-31 de la *Philosophie de l'histoire de Hegel* (trad. M. Bienenstock et alii, Paris, Livre de Poche, 2009) et des *Pensées pour moi-même* de Marc-Aurèle (trad. Mario Meunier, Paris, GF-Flammarion, 1999). Plus encore cette année que les précédentes, il nous semble important de rappeler les modalités pratiques de l'épreuve. Lorsque les candidats tirent l'enveloppe qui contient leurs sujets, ils ont le choix entre deux extraits *d'une même œuvre* au programme. Au terme de leur préparation, au moment de passer l'épreuve, ils sont invités à dire au jury quel texte ils ont choisi. Ils disposent de vingt minutes maximum pour leur explication, et celle-ci est suivie d'un entretien avec le jury n'excédant pas dix minutes. Si l'explication n'occupe pas tout le temps imparti au candidat, l'entretien n'est pas prolongé pour autant – de sorte que la durée de trente minutes indiquée pour l'épreuve est un maximum. Le jury laisse par ailleurs le choix au candidat s'agissant du moment où il trouve le plus opportun de lire le texte – dès lors que celui-ci est effectivement lu : ce peut être avant ou après l'introduction de l'explication.

Une tendance générale a particulièrement interrogé le jury cette année : la différence assez marquée des prestations selon l'œuvre dont étaient extraits les textes à expliquer. À quelques très rares exceptions près, les explications qui ont porté sur un texte de Hegel ont donné lieu à des performances beaucoup plus contrastées, et en moyenne moins bien évaluées (avec un écart de près de 2 points), que celles qui ont porté sur un texte de Marc-Aurèle. Cette différence tient notamment au nombre proportionnellement important de

candidats qui, manifestement, ne connaissaient rien ou presque au texte de Hegel, ni plus généralement à sa philosophie, qui ont été réduits à produire une paraphrase très approximative de l'extrait choisi et ont parfois été totalement incapables de répondre aux questions du jury lors de l'entretien. Nous avons déjà repéré une tendance similaire l'année passée, mais au détriment de candidats qui avaient eu à expliquer un extrait du *Théétète* de Platon. S'il est encore trop tôt pour en déduire que les textes qui restent au programme d'une année sur l'autre seraient moins bien préparés par les candidats que les textes qui y figurent pour la première fois, il nous semble néanmoins important d'attirer l'attention sur cette donnée statistique. Celle-ci, du reste, ne doit pas faire oublier que ce sont aussi des extraits de la *Philosophie de l'histoire* de Hegel qui ont donné lieu à quelques-unes des meilleures explications qu'il nous a été donné d'entendre cette année.

D'une manière générale encore, nous rappellerons quelles sont les caractéristiques d'une explication réussie. Celle-ci doit d'abord comporter une véritable introduction, qui ne se contente pas de relire les coordonnées du sujet choisi, mais présente l'extrait proposé et le situe (étant entendu, nous y reviendrons à propos du texte de Marc-Aurèle, que cette situation peut aussi être thématique), en fait ressortir l'objet, en dégage les enjeux et les grands mouvements argumentatifs. Il faut également souligner que, s'il est bienvenu de présenter une explication structurée selon un plan, celui-ci ne saurait se réduire à un simple découpage du texte, ni d'ailleurs à son résumé ou à sa répétition en moins bien. L'une des premières tâches de l'explication est d'explicitier le sens du texte, en procédant aux allers et retours nécessaires entre le sens général de l'extrait (et les hypothèses que l'on peut formuler à ce propos) et l'explicitation du détail. Pour la remplir, il faut par exemple prêter attention aux énumérations, dont la logique n'est pas toujours bien interrogée par les candidats. Il est aussi important de veiller à l'équilibre de l'explication et à la gestion du temps : plusieurs explications ayant passé beaucoup trop de temps sur les premiers mots du texte, ont ensuite été contraintes d'accélérer considérablement, jusqu'à proposer un simple survol de la fin du texte à expliquer.

En ce qui concerne le texte de Hegel, les explications les plus réussies sont celles qui sont parvenues à articuler la restitution du sens général de l'extrait dans le mouvement de l'*Introduction* avec l'explicitation de la conceptualité propre à la philosophie hégélienne qui s'y trouvait mobilisée. C'est là une dimension de l'exercice qui peut apparaître technique mais qui, lorsqu'elle est correctement explorée, permet d'éclairer certains des enjeux du texte. Il était dommage, par exemple, de laisser passer des syntagmes aussi marquants sous la plume de Hegel que « en soi », « pour soi », « effectivité », « concret », mais aussi de manquer le traitement particulier que Hegel réserve à des concepts comme ceux d'universalité ou d'intériorité. Gare toutefois, au motif qu'on est en présence d'un texte doté d'une vraie technicité conceptuelle, à ne pas en rajouter dans ce registre, par exemple avec des expressions ampoulées (on se demande encore ce qu'est « une autarcie quasi ontologique »). Le but de l'explication n'est pas de rajouter une couche de jargon sur un lexique déjà technique, mais d'explicitier ce dernier, au profit d'une mise en lumière du sens général de l'extrait.

Les candidats ont parfois eu tendance à aller rechercher dans le texte la trace de grandes oppositions philosophiques – la plus souvent mentionnée étant celle avec Kant – et à les développer pour elles-mêmes. Le plus souvent, cela les a entraînés de fausses pistes. Rappelons qu'il n'est pas interdit de se servir de l'appareil critique mis à disposition par l'édition au concours pour ressaisir le contexte précis d'énonciation du texte – dès lors, bien entendu, qu'un commentaire des notes de fin ne se substitue pas à l'explication de l'extrait choisi. Plusieurs candidats ont aussi eu tendance à substituer à l'explication du texte un discours général sur la philosophie de l'histoire de Hegel. Ce fut parfois par manque de ressources pour expliquer effectivement le texte proposé, mais parfois aussi par manque de méthode : dans certains cas, il est apparu que la présence de tel ou tel terme dans le texte suffisait à déclencher chez le candidat un développement autonome, de l'ordre du topo, sans que soit interrogée l'importance effective du terme en question dans l'argumentation de l'auteur. Défaut symétrique à cette surinterprétation : des propositions qui renvoyaient à des aspects fondamentaux de la philosophie de l'auteur ont parfois été passées sous silence – ainsi dans un extrait où Hegel évoquait quelque chose qui est, « dans une notre science [...] une détermination fondamentale ». Interrogé sur ce qu'était « notre science », et sur la nature de cette détermination fondamentale, le candidat ne fut pas capable d'évoquer le reste du système hégélien.

C'est l'occasion de signaler un défaut plus général de connaissance de la structure d'ensemble de la philosophie de Hegel. On ne demande évidemment pas aux candidats, au cours d'une année de préparation déjà bien chargée, de devenir des spécialistes de Hegel, ni même de sa seule philosophie de l'histoire. Néanmoins, dans bien des cas, une connaissance même minimale de la structure systématique de la philosophie hégélienne aurait pu les aider à rendre compte de tel ou tel passage. Nous avons par exemple été surpris de constater que certains candidats, qui avaient eu à expliquer un extrait dans lequel il était question de la logique ou de la nature, semblaient ignorer que la science de la logique et la philosophie de la nature constituaient les deux premières parties de l'*Encyclopédie des sciences philosophiques*, et donc, formellement au moins, constituaient les deux tiers de sa philosophie.

Concernant les *Pensées pour moi-même*, les explications proposées ont été pour une grande part de bonne tenue, bien que nombre de candidats aient parfois sous-exploité les textes étudiés, notamment en ne prenant que trop peu en compte la technique d'écriture propre à Marc-Aurèle. À la différence de textes présentés sous forme d'exposés de doctrine ou de démonstration, ceux de cet auteur se caractérisent par leur facture rhétorique : que Marc-Aurèle ait étudié cette discipline avec son précepteur Fronton, auquel il rend

hommage, n'est pas seulement un fait historique. Ainsi, certains passages peuvent développer une thématique stoïcienne en utilisant une rhétorique platonicienne, ce qui a pu déstabiliser les candidats, alors que la mise en évidence de la différence entre le propos et le vocabulaire utilisé pour sa construction permettaient de s'extraire du risque de contradiction existant entre les deux doctrines. S'il n'était pas attendu que les candidats soient des maîtres en rhétorique, certains procédés, par exemple les accumulations ou énumérations, très classiques, pouvaient constituer des points d'ancrage d'une explication cherchant à montrer comment la pratique de l'écriture venait approfondir le travail de réflexion par la répétition. De même, les images violentes présentes dans certains extraits pouvaient permettre de montrer que l'auteur cherchait à saisir l'esprit par des images très fortes (comme les combats de gladiateurs, ou l'opposition entre la « morve » et la « cendre »), et ainsi sédimenter plus en profondeur la leçon qu'il était en train de mettre en place. Une telle sensibilité au texte permettait en outre d'illustrer la question de « l'exercice spirituel » et sa spécificité dans le cas de Marc-Aurèle, en montrant comment il était explicitement mis en œuvre dans l'économie textuelle elle-même. Parfois en effet, il a pu sembler que l'explication se contentait de donner quelques notions générales, utilisées comme des formules que l'on ne cherchait pas réellement à approfondir, par exemple l'expression « citadelle intérieure », qui a pu être utilisée hors de propos ou simplement évoquée, sans en montrer la pertinence dans le cas du texte proposé.

La mise en situation a pu aussi présenter quelques difficultés, dans la mesure où l'œuvre proposée ne présente pas une architecture continue et progressive, mais se caractérise par de multiples répétitions de thématiques plus ou moins semblables. Cependant, celle-ci pouvait s'appuyer d'une part sur le fait qu'il s'agit d'un ouvrage de vieillesse, de la part d'un Empereur pressé par l'approche de la fin, indispensable pour comprendre, par exemple la raison pour laquelle le temps n'est plus pour lui de se consacrer aux lectures. D'autre part, cette situation pouvait aussi être thématique, les différents extraits présentant des problématiques variées comme celles de la sagesse, de la physique ou encore des différentes « disciplines » distinguées par Pierre Hadot. Notons à ce propos une faiblesse rencontrée même dans les explications les plus abouties : la « discipline du jugement » a été très peu utilisée en profondeur, voire totalement passée sous silence. Interrogés lors de la discussion, les candidats concernés ne semblaient souvent pas à même de distinguer le discours de Marc-Aurèle d'une proposition formelle destinée à recevoir ou non l'assentiment, plaçant les deux sur le même plan. Au niveau technique, le fonctionnement du jugement dans la pensée de Marc-Aurèle est ainsi apparu, pour la grande majorité des candidats, très peu clair dans le détail, alors que certains textes abordaient cette question. Il faut également remarquer, à la fois au niveau de la situation et ce qui concerne l'histoire de la philosophie, que certains candidats ne semblaient pas faire réellement de différence entre le stoïcisme ancien ou le stoïcisme classique ; certains se contentaient de mentionner « l'apprenant » sans réellement dire de quoi il était le nom et en quoi il se distinguait du sage, comme si ce seul vocable avait valeur d'explication. Enfin, certains exposés auraient pu être enrichis en montrant l'influence dans l'extrait proposé des doctrines présocratiques, aristotéliennes, ou même tout simplement le détail de la physique stoïcienne, lorsque celui-ci permettait d'approfondir l'explication du texte proposé.

Le jury tient cependant à souligner que, malgré la faiblesse de certains exposés, la technique de l'épreuve d'explication de texte est majoritairement bien connue par les candidats. Les remarques critiques formulées précédemment ne doivent bien entendu pas faire oublier que le jury a eu cette année encore le plaisir d'assister à d'excellentes explications, aussi bien sur Marc-Aurèle que sur Hegel, qui alliaient une bonne connaissance de la pensée de l'auteur étudié et une attention précise à la lettre du texte, témoignant d'une maîtrise approfondie de la méthodologie propre à cet exercice.

Exposé sur une question de philosophie

L'épreuve d'oral de la question de philosophie se distribue en vingt minutes d'exposé au maximum, suivi de dix minutes maximum d'entretien avec le jury. L'exposé, dont le sujet portait, cette année, soit sur « Le phénomène », soit sur « L'éducation », est supposé produire une analyse et une argumentation précises des termes, problèmes et enjeux du sujet, et développer une argumentation conceptuelle et problématique dont l'esprit ne diffère pas fondamentalement de la dissertation de philosophie. Le sujet pouvait prendre la forme d'une question (« Peut-on s'éduquer soi-même ? », ou « Y-a-t-il une vérité des phénomènes ? »), d'un couple de notions (« Phénomène et apparence », « Education et discipline »), ou bien encore, d'une expression (« Le devoir d'éduquer », « Décrire les phénomènes »). A chaque fois, le candidat avait le choix entre deux sujets portant sur la même notion. L'entretien est l'occasion, pour le jury, de demander des éclaircissements ou des approfondissements. Il permet au candidat de rectifier certains passages de son exposé, ou bien d'envisager des pistes qui en étaient absentes, ou bien encore de mener plus loin les pistes qu'il avait proposées. Cela implique que le candidat n'y adopte, ni l'attitude d'une défense systématique de son propos, ni celle d'une récusation artificielle de ce qu'il a dit, au prétexte qu'il interpréterait les questions du jury comme des réserves. Il fait partie intégrante de l'évaluation et doit donc également, en amont, faire l'objet d'une préparation de la part du candidat. Lorsqu'il est réussi, il valorise l'ensemble de la prestation. Il produit une authentique interaction vivante, attestant de la richesse et de l'intérêt de l'analyse philosophique des candidats.

Comme souvent, les prestations se sont révélées très hétérogènes. On peut typologiser les principaux défauts en trois catégories, toutes imputables à une précision insuffisante, défauts auxquels répondent aussi les grandes qualités des meilleurs exposés que nous avons entendus. Il ne s'agit pas, comme les exemples vont le montrer, de faire état d'exigences insurmontables, mais de pointer le fait que la démarche conceptuelle et problématique n'est parfois pas encore suffisamment naturelle chez plusieurs candidats entendus à l'oral.

1/ Si l'on part du pire, l'absence, parfois totale, de prise en compte des termes de l'énoncé, est toujours déconcertante pour le jury. Traiter, par exemple, « Les phénomènes obéissent-ils à des lois ? », sans jamais proposer une définition du phénomène et de la loi, ou bien encore d'autres termes mobilisés comme des sésames, sans que l'on comprenne en quel sens (« le déterminisme » ou « la causalité »), ne peut conduire à produire un exposé rigoureux. Traiter le sujet « Phénomènes sociaux et phénomènes naturels » implique de se demander ce que « social » peut signifier, ou quel type de science peut se donner pour objet l'étude de tels phénomènes. Le résultat de ce manque de précision et de rigueur dans l'analyse des concepts de l'énoncé se traduit par l'absence de détermination d'un problème véritablement lié au sujet, voire par une succession de généralités dont le sens reste souvent très obscur. Lorsque l'analyse est bien amorcée, elle peut aussi rester partielle et se cantonner à une interprétation très locale, donc contestable, du sujet, même si, bien sûr, aucun des sujets proposés ne peut faire l'objet d'un traitement exhaustif en vingt minutes. Ainsi par exemple, sur « Education et discipline », l'identification constante et non questionnée de la correction à la répression a barré la route à une interprétation positive de la relation entre les termes de l'énoncé.

L'essentiel tient au fait qu'une analyse conceptuelle précise, au stade de l'analyse du sujet comme dans le détail de l'argumentation, doit être la source de la problématisation et de la capacité à donner assez d'ampleur thématique au propos. Ainsi par exemple, un très bon exposé, sur la question « Qu'est-ce qu'une éducation réussie ? », a su confronter sa préparation sur le concept d'éducation au concept de réussite, en dégagant le paradoxe selon lequel la réussite implique, semble-t-il, un achèvement, là où l'éducation ne le semble pas. En deçà même d'une réflexion sur les critères d'une éducation réussie, il fallait tenir cette exigence : penser, à propos de l'éducation, une réussite qui ne soit pas un achèvement. Cette précaution conceptuelle permettait au candidat de ne pas s'engouffrer dans un propos convenu au moment d'aborder la question de la relativité culturelle des critères pour juger la réussite d'une éducation, et d'y articuler de manière intellectuellement efficace et convaincante le critère de l'autonomie de l'éduqué. Dans cet exemple (et il y en aurait d'autres), l'analyse conceptuelle fournit bien un problème. Un autre exposé, sur « Phénomène et image », a commencé très simplement en décrivant l'expérience d'un type d'image : un tableau, dans une peinture représentative. On a là un phénomène qui se donne comme monstration de quelque chose d'absent, et attire ainsi l'attention sur la manière dont l'absent est rendu présent. Faut-il le prendre comme phénomène spécifique (un phénomène de phénomène sensible), ou bien comme exemplifiant ce qu'est toujours un phénomène (sans que cela ne se voie) ? C'est simple et précis : une analyse conceptuelle s'amorce et un vrai problème s'en dégage.

2/ Lorsqu'elle n'affecte pas la lecture même de l'énoncé, cette absence d'analyse précise peut resurgir dans l'exposé, de manière plus locale. Le problème est alors moins important (ou l'est à des degrés variables), mais une plus grande vigilance suffirait dans la plupart des cas à augmenter significativement la qualité de l'ensemble de la prestation. Pour traiter le sujet « Prédire les phénomènes », par exemple, il est certain qu'une référence au principe d'incertitude de Heisenberg peut s'avérer opportune, comme cela a été proposé. Mais elle l'est encore davantage lorsqu'elle est pleinement exploitée et sert à expliquer ce qui fonde en ce cas l'imprédictibilité : les exemples, scientifiques ou autres, susceptibles d'être mobilisés dans un exposé, doivent faire l'objet d'une préparation de la part du candidat, au cours de l'année, pour savoir de quoi il parle (sans que l'on exige, bien sûr, la maîtrise technique d'un savoir issu de la physique, par exemple) et ainsi nourrir véritablement l'analyse conceptuelle. Autre exemple, s'il n'y a bien sûr pas de références obligatoires sur un sujet, ni même d'idée absolument indispensable à son traitement, on peut s'attendre, à ce niveau de formation, à ce qu'un certain nombre de lieux communs conceptuels soient maîtrisés, lorsque le traitement du sujet les appelle, ce qui a pu manquer y compris dans certains exposés plutôt réussis. Dans le cadre d'une interrogation, sur la question « Y-a-t-il une vérité des phénomènes ? », la distinction entre vérité cohérence et vérité correspondance, ou bien encore, l'intégration de la vérité d'une durée, peuvent permettre de raffiner encore les analyses lorsqu'elles sont appelées par la logique même du traitement que le candidat en propose. Parfois, des formules assénées, sans plus de précisions, peuvent placer le jury dans un état de perplexité, que ne lève pas toujours l'entretien. Comment comprendre ainsi que « ce que montre l'accélérateur de particules est un phénomène social », que les écoles privées sont « anti-sociales », que « les phénomènes sont en danger », ou bien encore, qu'il y a « un côté mystique, en tout cas assez fascinant, dans l'acte d'apparaître de tout phénomène » ? Ces formules excessives, en tout cas lorsqu'elles ne sont ni explicitées, ni vraiment justifiées par l'argumentation, s'expliquent souvent par un manque de rigueur conceptuelle, qui conduit à des formulations inadéquates. Elles peuvent aussi s'expliquer par une conclusion hâtive. La conclusion la plus tentante, dans une argumentation, n'est souvent qu'une partie de ce à quoi cette argumentation tend, et la poser comme un acquis fait sortir du discours problématique. A l'inverse, un exposé sur le sujet « Education et dressage » a proposé de prendre au sérieux l'exigence sociale à l'œuvre dans l'éducation, en s'appuyant sur Durkheim, et en a dégagé la conclusion la plus tentante : inculquer des valeurs et des normes revient à

inculquer des comportements, qui seront socialement rétribués, ce qui s'apparente à du dressage. Mais ce fut pour immédiatement enchaîner sur la manière dont s'articule, en un individu, valeur et action, pour, en s'appuyant sur l'analyse d'Arendt (pour contredire, non Durkheim, mais l'usage tentant qui venait d'en être esquissé) du rapport entre éducation et tradition, souligner comment disposer d'une valeur culturellement transmise peut n'être pas une aliénation, mais une entrée dans un monde humain dont elle est l'une des clés. A ce moment, l'exposé a pu articuler rigoureusement une hypothèse précise : non pour se contenter de dire que l'éducation est un dressage, ou qu'une véritable éducation n'en est jamais un, mais pour souligner que le dressage est le risque permanent d'une pratique éducative, et que ce risque décrit, en partie au moins, le problème pratique de l'éducation.

Les exposés réussis parvenaient aussi à toujours articuler la référence ou l'exemple mobilisés à la problématique dégagée en introduction. Ainsi, le développement pouvait la décliner dans ses diverses implications. Par exemple, pour traiter le sujet « Y a-t-il une vérité des phénomènes ? », le problème, assez simple, posé en introduction – juger de la vérité des phénomènes semble devoir présupposer une disponibilité non-phénoménale de la réalité dont ils sont les phénomènes, ce qui est problématique – réapparaissait au moment d'envisager, avec Platon, ce en quoi les phénomènes sensibles sont trompeurs. On ne se contentait pas alors de dire que Platon nie la vérité des phénomènes sensibles, mais que, paradoxalement, c'est le souci de la vérité de ces phénomènes qui conduit à construire un autre rapport au réel que le rapport phénoménal, ce qui enrichit à la fois le problème et le traitement de la référence à Platon.

3/ Le défaut de rigueur dans l'analyse peut encore se décliner en généralités abstraites, en absence d'exemples ou en simplifications hâtives, dans le cadre d'un exposé doctrinal ou non. Le discours philosophique implique de tenir des exigences parfois contradictoires en apparence, et de fait souvent difficiles à concilier : être concret sans réduire le propos (d'une référence ou le sien propre) à de l'anecdotique en deçà de ce dont on parle (l'« être habité par le monde », dans un développement sur Merleau-Ponty, immédiatement retraduit en « La météo a des effets sur nous ») ; tenir un discours conceptuel sans perdre de vue que les concepts pensent du réel – sans quoi les concepts mènent trop souvent au jargon (« l'ordinarité des phénomènes ménage l'exceptionnalité qui peut confirmer la règle », « le train-train quotidien aliéné du regard », ou le « phénomène saturé implique un dépassement divin », semblent pouvoir totalement se passer d'explicitation et d'ancrage concret) ; être précis dans l'usage des concepts sans enfermer par avance leur sens dans un espace trop étroit, amoindrir la portée de la réflexion proposée ou la charger indûment de préjugés (sur « Eduquer et former », ne pas envisager une question comme celle de l'acquisition de compétences concrètes lors d'une formation professionnelle, ce qu'une analyse conceptuelle de « former » et de « formation » pouvait appeler assez naturellement).

Finissons en soulignant (ce que les exemples mobilisés dans ce rapport montrent sans exhaustivité) que nous avons entendu avec un très grand intérêt, comme chaque année, certains exposés excellents, voire remarquables, qui ont su, dans des styles parfois très différents (particulièrement cette année), produire une argumentation conceptuelle et problématique, à la fois rigoureuse, personnelle et concrète, que nous avons eu plaisir à poursuivre dans l'entretien.